



COMMUNE DE CHÉNENS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Date	19 décembre 2019
Heure :	20h02 – 21h50
Lieu :	Auberge du Chêne, Chénens
Présidence :	Madame Marianne Dey, syndique
Procès-verbal :	Lorane Pasquier, Secrétaire communale
Ordre du jour :	<ol style="list-style-type: none">1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019 – Pour approbation2. Plan d'aménagement local PAL – Crédit supplémentaire – Pour approbation3. Budget 2020<ol style="list-style-type: none">3.1. Budget de fonctionnement3.2. Budget des investissements<ol style="list-style-type: none">3.2.1. Rénovation de l'appartement au 1^{er} étage de l'Auberge du Chêne Pour approbation3.2.2. Numérisation des archives communales – Pour approbation3.2.3. Aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au Cimetière Autigny-Chénens – Pour approbation3.3. Rapport de la Commission financière3.4. Approbation des budgets4. Divers
Scrutateurs :	Monsieur Roger Renevey (table gauche + Conseil communal) Madame Madeleine Macheret (2 tables de droite)
Excusés :	Monsieur Marcel Delley Monsieur Jean-Nicolas Bays Monsieur et Madame Pascal et Hélène Cudré-Mauroux Monsieur Pierre-André Defferrard
Convocation	Par publication dans Feuille officielle No. 47 du 22 novembre 2019 Par tous-ménages Par affichage au pilier public Sur le site internet www.chenens.ch
Présents :	Table de gauche + Conseil communal : 12 personnes Tables de droite : 18 personnes (dont 1 personne arrivée en cours) 30 citoyennes et citoyens habilités à voter <i>La Secrétaire communale ainsi que la caissière n'ont pas le droit de vote.</i>

Madame Marianne Dey, Syndique, ouvre la séance à 20h02 et salue toutes les personnes présentes.

Elle précise que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Lorsque ce dernier sera approuvé, lors de la prochaine Assemblée communale, l'enregistrement sera effacé. Elle ajoute que la séance du 16 mai dernier avait également été enregistrée et qu'elle avait omis de le mentionner.

Elle présente Madame Lorane Pasquier, nouvelle Secrétaire communale. Cette dernière, ainsi que Madame Corinne Di Domenico, n'ont pas le droit de vote.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale pouvaient être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « actualités ».

Il n'y a aucune remarque concernant la convocation et l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019

Le procès-verbal n'est pas lu, étant donné qu'il était à disposition à l'administration communale 10 jours avant l'assemblée et publié sur le site internet de la commune.

Questions :

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote.

Vote : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

2. Plan d'aménagement local PAL – Crédit supplémentaire 2019 – Pour approbation

Informations figurant dans le bulletin communal :

En date du 12 décembre 2013, l'Assemblée communale approuvait un investissement de CHF 100'000.00 pour un mandat attribué au bureau Urbasol pour la révision générale du plan d'aménagement local PAL.

En cours du travail, plusieurs actions concernant une modification partielle ont été entreprises, ce qui a provoqué des coûts supplémentaires et le dépassement budgétaire prévu initialement. De plus, durant notre révision, le plan directeur cantonal a été adopté, ce qui a comme conséquences de modifier considérablement les options prises, dans un premier temps, concernant différentes mises en zone.

Dès lors, le Conseil communal soumet une demande de crédit supplémentaire de CHF 80'000.00 pour finaliser le dossier de mise à l'enquête préalable

Total de l'investissement, crédit disponible		CHF 80'000.00
Amortissement	15%	CHF 12'000.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 3'200.00
Total charges annuelles		CHF 15'200.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement par crédit disponible.

Monsieur Stephan Helsen, Président de la Commission financière, donne lecture de son rapport concernant les investissements soumis au vote ce jour et précise que des préavis positifs sont émis pour chacun d'eux.

Questions :

Monsieur David Reynaud demande à combien se chiffre le dépassement actuel ?

Monsieur Eric Bovet répond que le dépassement est d'environ CHF 40'000.-. Différentes factures sont encore attendues pour 2019 et une partie du montant voté sera imputée sur 2020, notamment pour finaliser les travaux de pré-étude. Ce crédit supplémentaire devrait nous permettre de tenir jusqu'en 2021.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

Vote : L'investissement est approuvé à l'unanimité.

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

3. Budget 2020

3.1. Budget de fonctionnement

Les résumés du budget 2020 ayant été transmis à la population par le biais d'un tous-ménages et pouvant être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou sur demande au bureau communal, Monsieur Eric Bovet donne lecture des différents postes du budget de fonctionnement dont les totaux sont les suivants :

- Charges : CHF 3'697'998.00
- Produits : CHF 3'578'822.00
- Soit un excédent de charges de CHF 119'176.00

Monsieur Eric Bovet complète avec différentes explications :

- Cours de formation
- Maintenance informatique
- Participation plan directeur régional de la Sarine
- Impôt sur bénéfice personne morale
- Impôt sur fonds propres des personnes morales
- Compensation de l'Etat (réforme fiscale)

3.2. Budget des investissements

Monsieur Eric Bovet donne lecture de la récapitulation du budget des investissements et précise différents objets en cours de réalisation ainsi que les nouveaux investissements prévus dans le budget 2020.

Objets en cours de réalisation		Soldes	
02.506.1	Nouveau site internet Fin prévue début 2020	CHF	4'600.00
45.522.0	Stand de tir – assainissement Report	CHF	70'000.00
62.501.9	Aménagement carrefour quartier Gare Mis en attente car clarification nécessaire	CHF	95'900.00
70.501.2	Assainissement réservoir d'eau En cours de réalisation	CHF	598'000.00
70.501.50	Eau/assainissement captage les Prés En attente de la réalisation du réservoir des Gattes	CHF	350'000.00
71.501.8	Collecteur Grand-Clos Terminé	CHF	138'300.00
71.501.80	Collecteur des Carroux Pas encore commencé	CHF	195'000.00
72.501.3	Nouvelle déchetterie En cours de réalisation	CHF	280'000.00
79.509.1	Cadastre géomatique Report	CHF	13'500.00
942.503.3	Abri à vélos Réalisation en 2020	CHF	20'000.00
942.503.5	Réfection local voirie Maintien du solde pour derniers travaux d'assainissement (local en bas du village)	CHF	7'400.00
942.503.7	Nouveau local de voirie En cours de réalisation	CHF	132'600.00

Investissements (sous condition de décision de l'assemblée communale)		Charges	
02.	Numérisation plans et documents communaux Soumis au vote ce soir	CHF	9'000.00
62.	Achat de terrain mobilité douce Le point figure dans le bulletin mais n'est pas soumis au vote. Il s'agit d'une délégation de compétence octroyée au Conseil communal.	CHF	16'000.00
62.	Aménagement Pontet mobilité douce Suite à la liaison du Pontet, il est prévu d'aménager un chemin à mobilité douce. Sont compris dans cet investissement les participations de Fenaco, Orllati et de la commune.	CHF	80'000.00
62.	Participation au canton Traversée de Chénens Soumis au vote chaque année	CHF	50'000.00
74.	Cimetière Soumis au vote ce soir	CHF	25'000.00
942.	Réfection Auberge du Chêne Soumis au vote ce soir	CHF	90'000.00

Monsieur Eric Bovet cède la parole à la Commission financière pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière

Monsieur Stephan Helsen, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

Le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges de CHF 119'176.-. Ledit budget est le reflet des recettes et dépenses courantes majorées de la charge financière et des autres coûts d'exploitation résultant des objets prévus au budget des investissements, tout au moins pour ceux qui seront vraisemblablement réalisés en 2020. Les postes avec des différences ont été analysés et expliqués par le Conseil communal.

Les investissements envisagés représentant un montant net de charges de CHF 1'972'555.-, dont le détail figure dans le bulletin d'information n° 48 de décembre 2019, distribué à tous les ménages et qui donne les renseignements sur tous les objets. La commission financière prend acte des investissements proposés pour 2020.

Monsieur Stephan Helsen rappelle que seul le Conseil communal a les compétences quant au choix des investissements. En conclusion, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement soumis.

Monsieur Eric Bovet remercie Monsieur Stephan Helsen. Il cède la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Questions :

Monsieur Philippe Macherel demande des explications concernant le traitement du personnel administratif et relève la forte augmentation y relative dans les budgets (CHF 219'800.- budget 2020, CHF 154'900.- budget 2019, CHF 162'300.- budget 2018).

Monsieur Eric Bovet précise qu'une personne supplémentaire a été engagée à l'administration. Actuellement, il y a 3 personnes à 80%, contre 2 personnes à 80% auparavant. Des explications à ce sujet figurent dans le bulletin communal. Du personnel supplémentaire était nécessaire pour différentes tâches : classement et numérisation des permis de construire, gestion et numérisation des archives par mesure de sécurité (référence au début d'incendie dans le bâtiment communal) et harmonisation de la comptabilité. Pour ce faire, la 3^{ème} personne engagée dans le domaine technique aura environ 20% de son temps dévolu à la caisse communale.

Monsieur Philippe Macherel complète en faisant une comparaison du coût administratif par habitant avec d'autres communes du canton et relève que la Commune de Chénens est la plus chère, avec CHF 257.-/habitant, contre CHF 126.- à 170.-/habitant. Il demande comment expliquer que l'on soit aussi peu efficace à Chénens. Il complète en précisant que pour des travaux ponctuels, il faut privilégier un engagement en contrat de durée déterminée.

Monsieur Eric Bovet précise que l'organisation interne dépend de chaque commune. Il y a maintenant des travaux à réaliser qui étaient laissés de côté par le passé, notamment au niveau des archives.

Madame Ariane Macherel rappelle qu'entre 2015 et 2016, la protection civile est venue faire du tri dans les archives de l'administration communale au galetas. Une distinction a été faite entre les archives à jeter, mentionnées par un scotch, et les archives à conserver. Avec sa collègue de l'époque, Madame Lucienne Morel, elles manquaient de temps pour réaliser ce travail. Elles sont alors venues durant l'été pour effectuer ce tri et descendre les cartons à conserver. Dès lors, tous les cartons restant devraient être à jeter. Selon elle, ce travail pourrait être donné à un étudiant. Elle estime que le terme « disparate » (concernant les archives) utilisé dans le bulletin communal est faux, et en donne même la définition exacte. Elle trouve également l'augmentation en personnel exagérée et compare la Commune de Chénens avec la Commune du Gibloux.

Madame Marianne Dey répond qu'il y a en effet des cartons avec des scotchs, mais également d'autres cartons à trier. Elle précise qu'il n'est pas question de faire des reproches concernant le travail de Madame Ariane Macherel et admet que le terme « disparate » n'est peut-être pas adapté.

Monsieur Philippe Macherel constate qu'il y avait probablement un sous-effectif dans le passé, mais estime toutefois l'augmentation exagérée.

Madame Marianne Dey répond qu'en effet, il se pourrait qu'à l'époque, l'administration était en sous-effectif. Les cours que Madame Ariane Macherel a suivi à l'époque lui ont permis de décharger les Conseillers communaux, qui ont de moins en moins de temps pour venir au bureau communal. Suite à son départ, le Conseil communal a constaté qu'il était impératif d'engager une personne à 40% au minimum pour remplacer la secrétaire communale (absence, maladie, vacances, etc.) et ainsi assurer une permanence au guichet. De plus, il a été constaté que le Conseil communal déléguait toujours plus à l'administration communale. Ce 80% supplémentaire était un choix du Conseil communal, qui a certes un prix, mais qui est un grand soutien pour l'Exécutif. Madame Marianne Dey ne soutient toutefois pas la comparaison avec les autres communes.

Madame Ariane Macherel précise qu'avec l'application FRIAC (module informatisé pour la gestion des permis de construire) le travail administratif est simplifié. Elle complète que la Commune de Chénens n'a plus beaucoup de possibilités de développement et que les constructions devraient stagner ces prochains temps.

Monsieur Eric Bovet rappelle à Madame Ariane Macherel qu'elle avait justement dit l'inverse concernant FRIAC il y a un an.

Monsieur Benoît Menoud souligne qu'il faut être prudent dans les comparaisons. Les principes comptables ne sont pas appliqués de la même manière dans chaque commune. Il en est de même pour le traitement des salaires, qui peut être ventilé sur différents postes. De plus, le Turn over d'une entreprise demande beaucoup de travail et d'énergie. Ce même constat d'augmentation en personnel est souligné par les entreprises.

Des échanges ont lieu entre Monsieur Benoît Menoud et Madame Ariane Macherel.

Monsieur David Reynaud demande si le Conseil communal a étudié la possibilité d'un engagement à durée déterminée en lieu et place d'un engagement en durée indéterminée, pour ainsi répartir la charge de travail momentanée et éviter l'augmentation.

Madame Marianne Dey répond par la positive. Début 2019, un contrat de durée déterminée a été conclu. Par la suite, le Conseil communal s'est rendu compte de la

nécessité d'avoir du temps disponible supplémentaire. De plus, les changements de personnel ont demandé beaucoup de temps. En effet, une secrétaire qui quitte ses fonctions part avec un grand nombre d'informations. Elle rejoint Monsieur Benoît Menoud. Il faut comparer ce qui est comparable. Concernant le Turn over, il y a probablement eu des erreurs de casting lors de l'engagement des 2 précédentes secrétaires. Le souhait du Conseil communal était d'engager du personnel qualifié et performant pour répondre aux demandes actuelles. Les choses aujourd'hui ne se passent plus comme à l'époque.

Monsieur Philippe Macherel estime qu'il aurait fallu donner cette explication dans le bulletin, en lieu et place d'une justification relative au rangement des archives.

Monsieur David Reynaud suggère que des procédures soient établies afin d'éviter des pertes d'informations en cas de départ de personnel.

Madame Marianne Dey soutient cette remarque.

Monsieur David Reynaud demande des explications concernant l'augmentation du prix de la fiduciaire.

Monsieur Stephan Helsen précise que sur les 3 offres reçues, 2 étaient plus ou moins identiques au prix appliqué jusqu'alors, mais malheureusement moins précises que la fiduciaire Jordan à Fribourg. Selon la Commission financière, il était plus judicieux de travailler avec cette dernière, qui bénéficie d'une grande expérience.

Monsieur Eric Bovet précise que nous avons bénéficié du même tarif ces 6 dernières années (2 périodes de 3 ans), ce qui peut expliquer l'augmentation.

Il n'y a aucune autre question concernant le budget.

3.2.1. Rénovation de l'appartement au 1^{er} étage de l'Auberge du Chêne Pour approbation

Pour la présentation de l'objet, Madame Marianne Dey donne la parole à Monsieur Olivier Guyot, conseiller communal.

Informations figurant dans le bulletin communal :

Dans le courant de l'été 2020, le tenancier de l'Auberge du Chêne cessera son activité. Dès lors, le Conseil communal souhaite profiter de ce changement pour effectuer divers travaux d'assainissement de l'appartement situé au 1^{er} étage et dans les combles. Sont prévus dans la rénovation :

- Installation d'une cuisine dans l'appartement du 1^{er} étage
- Divers raccordements sanitaires et électriques
- Changement des sols
- Réfection des peintures dans l'appartement et la cage d'escalier

Total de l'investissement, financement par emprunt		CHF 90'000.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 3'600.00
Total charges annuelles		CHF 3'600.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

Questions :

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

Vote : L'investissement est approuvé à l'unanimité.

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

3.2.2. Numérisation des archives communales – Pour approbation

Informations figurant dans le bulletin communal :

Il est temps de s'atteler à la gestion des archives, laissée quelque peu en suspens durant ces dernières années. Pour ce faire, une numérisation de celles-ci est nécessaire. Cela concerne principalement les permis de construire, les procès-verbaux des Assemblées communales et du Conseil communal ainsi que les conventions et contrats, documents qui doivent être conservés indéfiniment.

Il s'agit également d'une sécurité, car en cas d'incendie, nous n'aurions plus aucune trace de ces papiers. Nous avons actuellement un coffre dans lequel certains documents sont conservés en sécurité, mais pour une durée maximale de 120 minutes en cas d'incendie.

Compléments d'informations :

Madame Marianne Dey complète en précisant les objectifs :

- préserver et protéger des documents contre les risques d'altération ou pour sécurité en cas d'incendie
- archiver des documents originaux en vue d'un gain de place, et les dupliquer sans risque de dégradation. Numérisation et en plus copies de ces données sur CD.

Nous suivons les directives de l'Association des communes qui a élaboré un document mentionnant toutes les durées de conservation des documents.

Nous avons déjà un processus de numérisation qui est en place pour une partie de nos documents principalement tous les documents attachés aux procès-verbaux. Nous avons effectivement un logiciel Xpertmeeting qui gère tous les documents nécessaires pour toutes les séances du conseil. Ces documents sont stockés sur notre serveur et ensuite sont hébergées sur un serveur externe. (infomaniak)

Actuellement, FRIAC qui est une application informatique permet la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire, selon la procédure ordinaire et simplifiée ainsi que les demandes préalables. Donc, sous peu, il n'y aura plus de dossier papier.

Total de l'investissement, crédit disponible		CHF 9'000.00
Amortissement	15%	CHF1'350.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 360.00
Total charges annuelles		CHF 1'710.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement par crédit disponible.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

Questions :

Monsieur Phillipe Macherel demande des explications concernant cet investissement. S'agit-il d'une sous-traitance ?

Madame Marianne Dey répond par la positive, en précisant qu'il y a des documents que nous ne pouvons numériser avec nos machines (plans).

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

Vote : L'investissement est approuvé à grande majorité (25 pour et 5 abstentions).

Monsieur Benoît Menoud demande la raison d'avoir mis ce montant dans les investissements et non dans le fonctionnement.

Madame Marianne Dey soutient cette question. Il y aura de moins en moins de numérisation car la pratique actuelle est déjà très fonctionnelle à ce niveau.

Monsieur Eric Bovet soutient également Monsieur Benoît Menoud. Cependant, il s'agit d'une dépense unique, raison de l'investissement.

Monsieur Denis Chardonnens regrette que les questions arrivent après le vote.

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

3.2.3. Aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au Cimetière Autigny-Chénens – Pour approbation

Informations figurant dans le bulletin communal :

Diverses constructions sont prévues ces prochains mois au cimetière d'Autigny, à savoir :

- Nouveau columbarium de 36 urnes

En effet, le columbarium actuel n'a plus de place pour le dépôt de nouvelles urnes.

- Création d'un jardin du souvenir

La Commune d'Autigny, qui gère tout ce qui est relatif au cimetière, reçoit fréquemment des demandes pour un monument type « jardin du souvenir », qui est un espace collectif pour y entreposer les cendres de façon anonyme. Par conséquent, un espace va être construit l'an prochain, certainement côté cure, après la désaffectation d'anciennes tombes.

- Réfection d'un mur – couvertines

La pose de couvertines est nécessaire au maintien du bon état du mur du cimetière côté cure.

La participation de notre commune pour ces travaux s'élève à CHF 25'000.00, selon la clé de répartition usuelle en vigueur.

Total de l'investissement, crédit disponible		CHF 25'000.00
Amortissement	3%	CHF 750.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 1'000.00
Total charges annuelles		CHF 1'750.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement par crédit disponible.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

Questions :

Monsieur Laurent Cherpit demande comment s'articule la méthode de financement sur le coût global. Il souligne qu'un amortissement plus élevé permettrait un renouvellement moins onéreux.

Monsieur Eric Bovet répond que les taux d'amortissements sont fixés par le règlement d'exécution de la loi sur les communes et les intérêts sont des taux de référence. Cette pratique sera modifiée suite à l'introduction du MCH2 (modèle de comptes harmonisés).

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

Vote : L'investissement est approuvé à l'unanimité.

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

3.3. Rapport de la Commission financière

La commission financière a déjà donné lecture de son préavis lors de la présentation des budgets au point 3.2.

3.4. Approbation des budgets

Madame Marianne Dey propose à l'assemblée de passer au vote à main levée.

Vote : Le budget 2020 est approuvé à la grande majorité (21 pour et 9 contre).

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

4. Divers

Présentation de la planification financière 2020-2024

Madame Marianne Dey cède la parole à Monsieur Eric Bovet pour la présentation de la planification financière.

Monsieur Eric Bovet précise que cette planification financière se base sur le budget et les comptes de fonctionnement et est en concordance avec la planification financière 2019-2023.

	2020		2021		2022		2023		2024			
	Dépenses	Recettes										
0 Administration	601'529	74'070	610'107	75'181	618'808	76'309	627'636	77'453	636'592	78'615		
1 Ordre public	62'210	27'000	63'395	27'270	64'602	27'543	65'834	27'818	67'089	28'096		
2 Enseignement et formation	926'840	8'000	935'709	8'000	944'666	8'000	953'711	8'000	962'846	8'000		
3 Culte, culture et loisirs	34'000	0	34'124	0	34'249	0	34'376	0	34'503	0		
4 Santé	310'040	4'000	315'904	4'000	321'885	4'000	327'983	4'000	334'203	4'000		
5 Affaires sociales	490'740	1'000	503'610	1'000	516'832	1'000	530'417	1'000	544'373	1'000		
6 Transport et communications	124'170	26'000	125'543	26'000	126'940	26'000	128'360	26'000	129'804	26'000		
7 Protection et Aménagement de l'environnement	463'600	506'500	469'904	508'650	476'308	510'822	482'815	513'015	489'425	515'230		
8 Economie	3'770	0	3'770	0	3'770	0	3'770	0	3'770	0		
9 Finances et Impôts	215'380	2'516'550	229'159	2'538'304	249'950	2'560'276	270'755	2'582'467	281'572	2'604'880		
T O T A U X	3'232'279	3'163'120	3'291'224	3'188'405	3'358'010	3'213'949	3'425'656	3'239'753	3'484'178	3'265'821		
R E S U L T A T			-69'159		-102'819		-144'062		-185'903		-218'357	

Questions :

Monsieur Jean François Morel constate que le résultat est toujours plus mauvais et demande à quand s'attendre à une augmentation d'impôts.

Monsieur Eric Bovet soutient la remarque en soulignant que cela fait des années que la situation est ainsi.

Monsieur David Reynaud demande si les intérêts bancaires sont négociés.

Monsieur Eric Bovet répond par la positive. Les taux sont en dessous de 1%. Ces prochaines années, 2 emprunts arriveront à échéance. Le but sera de les renouveler à longue échéance pour ainsi profiter d'un meilleur taux. Il explique que la pratique a changé. Auparavant, nous bénéficions d'un crédit. Une fois la dépense réalisée, nous décidions de faire une avance à terme fixe. Actuellement, la banque met un montant à disposition, avec un taux d'intérêt fixe, même si l'argent n'est pas utilisé. Il s'agit d'un seul taux unique.

Pilier public

Madame Marianne Dey informe que le pilier public a été déplacé. Une demande avait d'ailleurs été faite dans ce sens lors d'une précédente Assemblée communale. Il se trouve actuellement derrière le bâtiment de l'école. L'accès à l'ancien pilier public devenait difficile et il n'était plus en très bon état.

Auberge du Chêne

Madame Marianne Dey informe que Monsieur Toni Zanni fermera le café à la fin février 2020. Il avait débuté avec son épouse en 1993. Cela fera 26 ans en 2020. On les remercie pour la bonne tenue de ce café et l'excellente réputation de l'Auberge du Chêne. C'est une auberge qui a une clientèle fidèle et qui est un lieu de rencontre très apprécié. Monsieur et Madame Zanni ont fait leurs premiers pas de restaurateurs ici à Chénens, où ils auront fait une longue carrière. Madame Marianne Dey relève que pour la commune, il a été fort appréciable d'avoir des locataires sur une aussi longue durée. Elle les remercie vivement pour leur collaboration et la bonne tenue de notre restaurant communal. Malheureusement, des raisons de santé obligent Toni à mettre un terme à cette activité. Suite à la mise au concours, un nouveau tenancier a été trouvé. La réouverture devrait se faire durant l'été. Des informations seront données en temps voulu.

Monsieur Hans-Jörg Haslebacher demande si le nouveau tenancier maintiendra une cuisine telle que celle d'aujourd'hui.

Madame Marianne Dey répond par la positive. Cela restera un restaurant de village, et non une pizzeria.

Eau potable - Chlorothalonil

Madame Marianne Dey informe concernant l'eau potable dont beaucoup d'informations ont circulé dans les médias concernant le chlorothalonil. Après contact avec le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, il ressort qu'une série de prélèvements ciblés sur tout le territoire du canton de Fribourg sera effectuée courant 2020. Le Conseil communal a décidé de prévoir une analyse en début d'année. Une soirée d'information traitant notamment de ce sujet est prévue le jeudi 16 janvier 2020 et ce pour les fournisseurs d'eau. Selon les médias, le chlorothalonil sera dorénavant interdit en Suisse.

Nouvelle déchetterie

Monsieur Christian Demole informe que les travaux de la déchetterie suivent leur cours et devraient être achevés fin février. Le budget est respecté.

Assainissement du Réservoir des Gottes

Monsieur Christian Demole informe que les travaux de génie civil sont terminés. Une seule cuve sera en service à futur, contre 2 auparavant. La réserve incendie a été vidée. Le chantier devrait être terminé entre mars et avril, cela dépendra de la météo. Le budget est respecté.

Mise en séparatif des canalisations Grand Clos

Les travaux sont terminés. La remise en état du gazon est prévue entre mars et avril, cela dépendra de la météo. Le budget est respecté.

Questions :

Monsieur Roland Macheret demande si les trottoirs font office de place de parc à la Route des Gottes. Il précise que la question a déjà été posée au secrétariat communal en juillet.

Madame Marianne Dey répond par la négative en complétant que le Conseil communal est déjà intervenu à ce sujet à plusieurs reprises auprès des intéressés. Cependant, un rappel leur sera envoyé. Pour ce faire, il serait utile de bénéficier de noms.

Monsieur Christian Morel constate que le prix de l'eau a augmenté, voire doublé, et en demande des explications. Est-ce que cela a été discuté et voté en Assemblée communale ? Qu'est-ce que ces taxes doivent couvrir ?

Monsieur Christian Demole répond qu'en effet, le règlement communal relatif à l'eau potable a été approuvé lors de l'Assemblée communale du 24 mai 2018. Le montant maximal est fixé dans le règlement de portée générale. Actuellement, le prix facturé est inférieur. Les comptes d'eau doivent s'autofinancer. Cette nouvelle facturation ne prévoit ni de taxe pour le compteur ni de taxe incendie. L'augmentation est conséquente mais conforme à la législation cantonale.

Madame Marianne Dey précise que nous avons les tarifs les moins chers de la région.

Monsieur Laurent Cherpit demande si des mesures sont prises pour tarifier l'eau en fonction de son utilisation. Il nomme l'exemple de citoyen qui remplit sa piscine ou de l'agriculteur qui abreuve son bétail.

Monsieur Christian Demole répond que pour ce faire, il faudrait 2 compteurs par maison. En soit, le remplissage de la piscine ne fait pas une grande différence sur la consommation moyenne. Le réservoir futur permettra une bonne réserve pour les années à venir.

Monsieur Denis Chardonnens relève que les tous-ménages relatifs aux restrictions d'eau arrivent en général après le remplissage des piscines. Il souligne d'ailleurs le cas du terrain de foot.

Monsieur Christian Demole précise que les tous-ménages sont envoyés en fonction de l'état du réservoir. Il précise que le Conseil communal est intervenu au sujet de l'arrosage du terrain de foot. Par la suite, le FC Chénens-Autigny s'assurait de l'état de la réserve avant d'arroser.

Madame Marianne Dey complète qu'un montant de CHF 40'000.- avait été investi pour le gazon du terrain de foot et qu'il fallait l'arroser afin de garantir la repousse.

Monsieur Philippe Macherel fait référence à son courrier du mois d'octobre dans lequel il demandait des explications au sujet de la taxe des permis de construire. Comme il est noté dans le bulletin communal, dès le mois de juillet 2019, en plus des CHF 150.- d'émoluments administratifs, les frais de publications de la feuille officielle sont facturés au requérant, ce qui représente un montant de CHF 169.- supplémentaires. Il demande ce qui a motivé le Conseil communal à pratiquer ainsi, qui bénéficie de cette modification et la raison de changer quelque chose qui fonctionne ?

Monsieur Eric Bovet répond que la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ainsi que son règlement d'exécution prévoient que la commune peut écrire aux voisins en cas de mise à l'enquête. Il a été décidé de publier toutes les mises à l'enquête dans la feuille officielle par souci de transparence et ainsi dans le but d'éviter des conflits avec les voisins. Il nomme l'exemple des panneaux photovoltaïques, qui ne concernent peut-être pas les voisins directs dans le cadre de la mise à l'enquête, mais qui peuvent toucher d'autres voisins plus éloignés, ce qui a déjà été le cas. Il en est de même pour les pompes à chaleur. Pour un cas précis, le Service de l'environnement a d'ailleurs dû intervenir. Le souhait du Conseil communal était de simplifier le travail et d'assurer le principe de transparence.

Monsieur Denis Chardonnens demande la possibilité d'installer un préau dans la cour d'école, pour ainsi tenir les enfants à l'abri de la pluie.

Madame Carmen Landolt remercie pour la suggestion et en prend note.

Monsieur Jean François Morel parle de la fusion La Brillaz-Autigny et demande si la population de Chénens sera consultée.

Madame Marianne Dey répond que le Conseil communal de Chénens a renoncé à poursuivre les discussions d'une fusion à 3 avec la Brillaz et Autigny. Le projet initial était une fusion de toutes les communes Sarine-Ouest, ensuite certaines communes se sont retirées des discussions, pour passer à une fusion à 4 avec Cottens et finalement une

fusion à 3 avec Autigny et la Brillaz. En effet, la population n'a pas été consultée, mais le sujet a été abordé plusieurs fois lors des dernières Assemblées communales.

Monsieur Jean François Morel regrette que la population n'ait pas été consultée. Au sujet des Assemblées communales de Chénens, il relève que tout le monde sait que les objets soumis sont par principe acceptés, et de moins en moins de personnes y prennent part.

Madame Marianne Dey comprend la remarque de Monsieur Jean François Morel au sujet de la consultation de la population.

Monsieur Denis Chardonnens précise qu'il s'agissait d'informations transmises dans les divers, mais pas de vote.

Monsieur Olivier Guyot précise que dans le processus de fusion la Brillaz-Autigny, la population sera consultée au moment du vote aux urnes, soit en février prochain. Dans le cadre des discussions d'une fusion à 3, différentes conditions ont été posées par le Conseil communal de Chénens. Ces dernières ayant été refusées, et la voix du Conseil de Chénens n'ayant pas sa force face aux Commune de la Brillaz et Autigny souhaitant fusionner malgré tout, le Conseil communal de Chénens a pris la décision de se retirer du projet.

Monsieur Yves Pillonel a entendu que l'un des critères était que l'administration communale reste dans les locaux de Chénens.

Monsieur Olivier Guyot confirme cette information, qui a fait l'objet de discussions.

Madame Marianne Dey complète qu'après les premières discussions, les 4 communes étaient d'avis d'attendre la fin de la législature avant de relancer le projet. Quelques mois après, le Conseil communal de Chénens était approché par les 2 autres communes pour une fusion à 3, les Communes d'Autigny et la Brillaz ayant fait savoir leur volonté de fusionner, avec ou sans Chénens.

Monsieur David Reynaud demande si des aménagements pour une zone 30km/h sont prévus à la route des Gottes, permettant ainsi de proposer des places de parc et éviter le parking sur les trottoirs.

Monsieur Olivier Guyot répond que cela pourrait faire l'objet d'une étude. Une telle infrastructure fait actuellement l'objet d'une période d'essai à Neyruz.

Monsieur Christian Morel précise qu'il faut faire payer ces aménagements aux gens concernés, respectivement aux utilisateurs des places de parc. De plus, il relève qu'il est important de laisser suffisamment de place pour garantir le passage du trafic agricole.

Madame Marianne Dey précise qu'il s'agit d'un point qui a déjà été discuté. En effet, les gens roulent vite et parquent sur le trottoir à la Route des Gottes.

Monsieur Denis Chardonnens demande des nouvelles concernant la traversée du village.

Monsieur Olivier Guyot répond que nous attendons des nouvelles du Service des ponts et chaussées. Un retour d'informations était prévu pour novembre, ensuite repoussé à décembre. Il ne manquera pas de revenir sur le sujet en temps opportun.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, Madame Marianne Dey tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leurs compétences, leur collaboration et leur disponibilité durant toute cette année. Ses remerciements vont aussi à tout le personnel, sur qui le Conseil communal peut compter. Elle remercie également les commissions qui œuvrent durant l'année, à savoir la commission de naturalisation, la commission d'aménagement, la commission financière ainsi que la commission de l'énergie.

Au nom du Conseil communal, elle remercie l'assemblée pour sa participation et son intérêt pour les affaires communales et leur présente d'ores et déjà de belles fêtes de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Conseil communal invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

L'Assemblée remercie par ses applaudissements.

L'Assemblée est close à 21h50.

La Syndique

La Secrétaire communale

Marianne Dey

Lorane Pasquier